LE STUDIUM

Association Régie par la loi du 1er juillet 1901

1 Rue Dupanloup - 45000 ORLEANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



LE STUDIUM

Siège social: 1 RUE DUPANLOUP 45000 ORLEANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

Cabinet COGEP AUDIT

Siège social: 2658 Route d'Orléans, 18230 Saint-Doulchard

Membre de la Compagnie Régionale de Bourges



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2017

A l'assemblée générale de l'Association LE STUDIUM

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LE STUDIUM relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association LE STUDIUM.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à



l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Olivet, le 30/04/2018	
Le commissaire aux comptes	
COGEP AUDIT	Olivier NEHAUME



	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement		DECEMBER OF THE PARTY OF THE PA		
Frais de recherche et de développement	1 -1 -1	3.1		
Concessions, brevets et droits assimilés	1 781	1 781		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla	51 042	49 231	1 811	3 586
Autres immobilisations corporelles	164 608	80 853	83 755	85 417
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	26 208		26 208	19 732
ACTIF IMMOBILISE	243 639	131 865	111 774	108 734
Stocks				
Matières premières et autres approv.	5 181		5 181	2 793
En cours de production de biens				
En cours de production de services		TA 1		
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman Créances				
Usagers et comptes rattachés	7.400		7.400	
Autres créances	7 193 4 419 521		7 193	10 892
Divers	4 4 19 52 1		4 419 521	3 248 261
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	658 767		658 767	800 985
Charges constatées d'avance	676		676	1 088
ACTIF CIRCULANT	5 091 338		5 091 338	4 064 019
Charges à répartir sur plusieurs exercices			00.000	1 004 019
Prime de remboursement des obligations	-			
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	5 334 977	131 865	5 203 112	4 172 753



	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	650 896	326 612
RESULTAT DE L'EXERCICE	-58 844	324 283
Subventions d'investissement		021200
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	592 051	650 896
Apports	002 001	000 000
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions	1 253 024	1 000 791
Fonds dédiés sur autres ressources	1 200 024	1 000 7 3 1
FONDS DEDIES	1 253 024	1 000 791
Emprunts obligataires convertibles	1 200 02 1	1 000 701
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	11	11
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	11	11
Emprunts et dettes financières diverses	18 780	12 450
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1.5.55	12 100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	102 046	130 033
Dettes fiscales et sociales	139 587	152 814
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	.55 55.	102 011
Autres dettes	15	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 097 598	2 225 758
DETTES	3 358 037	2 521 066
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	5 203 112	4 172 753



Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises			
Production vendue	82 614	87 419	-5,50
Production stockée	*1		
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation	2 407 215	2 826 718	-14,84
Reprises et Transferts de charge	74 837	85 166	-12,13
Cotisations	375		
Autres produits	7	51	-86,15
Produits d'exploitation	2 565 048	2 999 353	-14,48
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières			
Variation de stock de matières premières	-3 883	-1 851	109,82
Autres achats non stockés et charges externes	398 580	440 189	-9,45
Impôts et taxes	103 872	113 718	-8,66
Salaires et Traitements	1 141 779	1 135 471	0,56
Charges sociales	503 284	500 216	0,61
Amortissements et provisions	18 163	19 927	-8,85
Autres charges	213 557	199 521	7,03
Charges d'exploitation	2 375 351		25 500
RESULTAT D'EXPLOITATION	189 696	2 407 192	-1,32
Opérations faites en commun	169 690	592 161	-67,97
Produits financiers	500	2.000	00.00
Charges financières	598	3 090	-80,63
Résultat financier	598	3 090	-80,63
RESULTAT COURANT	190 295	595 252	-68,03
Produits exceptionnels	3 100	52 919	-94,14
Charges exceptionnelles	6	9 494	-99,93
Résultat exceptionnel	3 094	43 425	-92,88
Impôts sur les bénéfices			
Report des ressources non utilisées	1 000 791	686 398	45,80
Engagements à réaliser	1 253 024	1 000 791	25,20
EXCEDENT OU DEFICIT	-58 844	324 283	-118,15
Contribution volontaires en nature			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Total des produits			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite			
Personnel bénévole			
Total des charges			

COMPTES ANNUELS /

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe





Synthèse de l'annexe

	Applicable	Non applicable	Non significati
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques	^	x	
, and salasionoliques		^	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	X		
- Estimation du portefeuille de TIAP		×	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		×	
- Etat des échéances des créances	x		
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		×	
- Tableau de variation des fonds associatifs	×		
- Provisions réglementées		×	
- Provisions pour risques et charges		×	
- Charges constatées d'avance	x (Détail)		
- Produits constatés d'avance	x (Détail)		
- Produits à recevoir	x (Détail)		
- Charges à payer	x (Détail)		
- Ventilation des ressources nettes		×	
- Honoraires des commissaires aux comptes		x	
- Subventions d'exploitation		x	
- Fonds dédiés sur subventions		x	
- Résultat financier		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Analyse du résultat			
- Tableau des effectifs	1 1 1		
- Rémunération des dirigeants		х	
- Engagements financiers donnés	X		
- Engagements financiers reçus		X	
- Crédit-bail		X	
- Crédit-bail (Etat simplifié)		X	
- Engagement de retraite		X	
- CICE		×	
- Contributions volontaires		x x	
- Suivi des legs et donations			
- Suivi des legs et donations - Suivi des dons restant à vendre		X	
- Sulvi des dons restant à vendre - Legs autorisés à réaliser		X	
- Legs autorises a realiser - Fonds dédiés sur générosité du public		X	
Torras acares sur generosite da públic		X	



COMPTES ANNUELS



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LE STUDIUM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 5 203 112 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 58 844 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 27/02/2018 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



COMPTES ANNUELS



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.





Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial		-		
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 781			1 781
Immobilisations incorporelles	1 781			1 781
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui			24	
- Installations générales, agencements et				
aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage				
industriels	52 760	6 765	8 483	51 042
- Installations générales, agencements				
aménagements divers	117 140			117 140
- Matériel de transport	8 428	13 221	928	20 721
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 748			26 748
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	005.050	40.000		04= 0=0
Immobilisations corporelles	205 076	19 986	9 411	215 650
- Participations évaluées par mise en				
équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	19 732	11 648	5 172	26 208
Immobilisations financières	19 732	11 648	5 172	26 208
ACTIF IMMOBILISE	226 588	31 634	14 583	243 639





Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		19 986	11 648	31 634
Apports			A	
Créations			4 7	
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		19 986	11 648	31 634
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste Virements vers l'actif circulant		5 253		5 253
Cessions		4 159	5 172	9 331
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		9 411	5 172	14 583

Amortissements des immobilisations





	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
 Autres postes d'immobilisations incorporelles 	1 781			1 781
Immobilisations incorporelles	1 781			1 781
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et				
aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage				
industriels	49 174	3 281	3 224	49 231
- Installations générales, agencements				
aménagements divers	39 062	11 602		50 664
- Matériel de transport	8 428	933	928	8 433
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 409	2 347		21 756
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	116 073	18 163	4 153	130 084
ACTIF IMMOBILISE	117 854	18 163	4 153	131 865





Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 453 598 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	26 208		26 208
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	7 193	7 193	
Autres	4 419 521	4 419 521	
Charges constatées d'avance	676	676	
Total	4 453 598	4 427 390	26 208
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Debit.cred.div.prod.a rec	3 727
Banques prod. a recevoir	598
Total	4 326





Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles			1 1	
Réserves réglementées	-			
Autres réserves				
Report à Nouveau	326 612	324 283		650 896
Résultat de l'exercice	324 283		383 128	-58 844
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs	u _{in} i ī			
Total fonds associatifs	650 896	324 283	383 128	592 051





Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 358 037 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des	1.00	1 0		1 1
établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	11	11		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	18 780	18 780		100
Dettes fournisseurs et comptes				
rattachés	102 046	102 046		
Dettes fiscales et sociales	139 587	139 587		
Dettes sur immobilisations et comptes				
rattachés				
Autres dettes (**)	15	15		
Produits constatés d'avance	3 097 598	3 097 598		
Total	3 358 037	3 358 037		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice (**) Dont envers les associés	-6 330			

Charges à payer

Montant
48 840
11
20 922
12 135
81 909





Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constat.d avance	676		
Total	676		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Prod.constates d avance	3 097 598		
Total	3 097 598		



Autres informations

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

Le montant global des rémunérations versées aux trois dirigeants les mieux rémunérés n'a pas été renseigné pour des raisons de confidentialités.

